

PREMIER ADDENDA (N0-01)
RÉPONSES AUX QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES
Appel d'offres N^o : 2021-01
Émis le lundi 26 avril 2021

Addenda diffusé en réponse aux questions reçues par les soumissionnaires

Projet : Document d'Appel d'offres de services pour design, fabrication et montage d'exposition temporaire émis le lundi 12 avril 2021.

Veillez prendre note que le document d'appel d'offres N^o 2021-01 du projet *Appel d'offres pour contribution à la scénarisation et réalisation du design, du graphisme, des interactifs, de la fabrication et du montage d'exposition* est complété par le présent addenda **Réponses aux questions des soumissionnaires** mis en ligne par le Musée Armand-Frappier (CIBAF) le lundi 26 avril 2021.

Cet addenda a pour but de diffuser les questions reçues par les soumissionnaires et les réponses du Musée Armand-Frappier à ces questions, conformément à l'article 8.1 de l'appel d'offres.

Liste des questions et réponses :

Q : À la page 12, il est indiqué qu'à l'étape 2 de l'évaluation, une visite de l'agence est prévue en présence des principaux membres de l'équipe du Musée et les membres de l'équipe du soumissionnaire. Nous comprenons qu'il s'agit d'une visite dans nos locaux et à l'heure actuelle, afin de limiter la propagation du Covid, toute l'équipe travaille à distance. Y a-t-il une alternative à cette rencontre qui pourrait se dérouler en visioconférence ?

R : Étant une institution qui fait la promotion de la santé et de la démarche scientifique, nous appliquons les recommandations de la santé publique qui vise à restreindre les risques de propagation de la Covid-19. Si les normes sanitaires ne nous permettent ou ne nous recommandent pas de tenir une rencontre en présentiel, cette rencontre aura lieu via visioconférence.

Q : À l’item 2.4 Production et fabrication, au point "*Réaliser les **productions multimédias et audiovisuelles** incluant les étapes de scénarisation détaillée, tournage, de montage, doublage en anglais...*". Est-ce que la quantité de ces productions (nombre et durée) a été quantifiée de façon préliminaire?

R : Pour le moment non, mais pour permettre aux soumissionnaires d’évaluer les ressources requises, le calcul peut être effectué pour 8 capsules vidéo d’une durée moyenne de 3 minutes chacune.

Q : À l’item 2.5 Montage et installation, au point A, on mentionne "*Le soumissionnaire assure l’installation des **équipements** d’éclairage ainsi que **d’ouverture et de fermeture de l’exposition.***" On parle ici d’une régie?

R : En fait, il s’agit de prévoir l’installation de l’équipement d’éclairage d’appoint lors du montage de l’exposition et de prévoir la procédure et les dispositifs d’ouverture et de fermeture de l’exposition en concordance avec les installations en place. L’adjudicataire aura accès à la régie et à l’équipement déjà installé dans la salle d’exposition temporaire.

Q : En page 19 de 24 du document, on évoque un **Comité d’idéation**, qui compte parmi ses membres "*...des experts du design et de la production d’exposition ...*". On peut présumer que ceux-ci seront des compétiteurs de la firme sélectionnée. À partir de ce constat, de quelle manière le MAF prévoit-il conduire les travaux de ce comité, et de quelle façon envisage-t-il le rôle de celui-ci par rapport à l’adjudicataire? Le rôle de l’adjudicataire ne sera-t-il pas précisément "*...d’orienter le concept, le scénario, la scénographie et le design de l’exposition ...*"?

R : Les experts du design et de la production d’exposition sont ceux de l’équipe de l’adjudicataire qui travailleront étroitement avec l’équipe du Musée afin d’orienter le concept, le scénario, la scénographie et le design de l’exposition, en concordance avec les recommandations du comité scientifique et des groupes témoins consultés.

Q : Dans le critère 1 - Structure du soumissionnaire: Pouvons-nous présenter des projets qui sont en cours de production? Seront-ils considérés à parts égales?

R : Oui, cependant le projet en cours doit être suffisamment avancé pour permettre au comité de sélection d’apprécier sa qualité et sa portée et à la personne-ressource représentant le donneur d’ouvrage de témoigner des divers aspects de la prestation de services.

Q : Dans le critère 5 - Budget: Pouvez-vous détailler comment les points seront alloués dans l’étude du budget?

R : Divers aspects seront pris en considération, notamment : le respect du budget, le nombre d’heures et le taux horaire des honoraires, l’allocation des ressources aux divers postes budgétaires en adéquation avec le concept préliminaire, et plus spécifiquement ses approches muséographique et muséologique.

Q : Lorsqu'il est question en p. 10 des coûts assumés par le fournisseur, il y a ceci : I. Coûts reliés au transport, aller-retour, du mobilier d'exposition au lieu d'exposition du Musée.
Qu'entend-on par aller-retour? Ce n'est pas pour le transport vers le Musée Armand-Frappier seulement?

R : Dans le budget il faut inclure les frais de déplacement relié à l'aller et au retour des véhicules et de l'équipe qui assurera le montage de l'exposition.

Q : Lorsqu'il est mention, en page 21, que : Le projet prévoit la fabrication de caisses de transport de manière à ce que, une fois cette première phase du projet terminée, l'exposition puisse être présentée au lieu historique national de la Grosse-île-et-le-Mémorial-des-Irlandais et ensuite circuler dans différentes institutions muséales canadiennes. Est-ce dire que les coûts de fabrication des caisses de transport sont inclus dans le budget de 240 000 \$?

R : Oui. Dans la planification du budget, il faut allouer un montant pour des solutions de transport qui protégeront l'exposition lors de déplacements vers d'autres institutions muséales.

Q : Finalement, serait-ce possible d'allonger la période de questions, au cas où d'autres apparaissent?

R : Afin de répondre à ce besoin émis par un soumissionnaire potentiel, le Musée ajoute une nouvelle période de questions : réception de nouvelles questions jusqu'au 28 avril 17h et diffusion des réponses aux questions le 29 avril.

Le présent addenda *Réponses aux questions des soumissionnaires* fait désormais partie intégrante du document d'appel d'offres.